



Demande de Licence Fédérale et Assurance 2018



Renouvellement N° de licence 2017 →

N° de brevet / pilote → délivré le : / /

→ Souscription Licence

Votre licence sur Internet c'est facile et rapide → www.ffplum.fr

Première Licence (certificat médical obligatoire)

Nom : Prénom : Né(e) le : (jj/mm/aa) Lieu : Sexe M. F. Nationalité :

Adresse : Code postal : Ville : Pays :

Tél. Port. Fax. Courriel : @

Je refuse de recevoir le courrier électronique fédéral sur mon adresse courriel

Profession : Nom du club/école : Code du club/école →

Vous êtes :
 Elève Pilote
 Pilote Breveté
 Autre

Activités pratiquées
Principale
 Autogire
 Aérostat
 Hélico ULM
 Motorisation aux.
 Multiaxe
 Paramoteur
 Pendulaire
 Delta
 Parapente
Secondaire
 Autogire
 Aérostat
 Hélico ULM
 Motorisation aux.
 Multiaxe
 Paramoteur
 Pendulaire
 Delta
 Parapente

Propriétaire
(indiquez ci-contre le nombre de machines privées)
 Autogire
 Aérostat
 Hélico ULM
 Motorisation aux.
 Multiaxe
 Paramoteur
 Pendulaire
 Delta
 Parapente

Autres licences aéronautiques détenues
 FFG FFA (ex FNA)
 RSA FFA (Aérostation)
 FFAM
 FFVL
 FFP

Vous souscrivez		
La licence expire le 31.12.2018 dans les deux cas	entre le 1 ^{er} janvier et le 30.09.2018	à partir du 1 ^{er} octobre jusqu'au 31.12.2018
Vous avez - de 25 ans →	48,30 € <input type="checkbox"/>	37,06 € <input type="checkbox"/>
Vous êtes sympathisant, bénévole au SOL	25 € <input type="checkbox"/>	
Vous avez + de 25 ans →	75,10 € <input type="checkbox"/>	49,29 € <input type="checkbox"/>
Vous êtes sympathisant, bénévole au SOL	40 € <input type="checkbox"/>	

Estimation de vos heures de vol ULM effectuées uniquement en 2017 →

→ €

Personne à contacter en cas d'accident
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____
CP _____ Ville _____ Pays _____ N° tél. fixe _____ Port. _____ Lien avec l'assuré _____

Une assurance Protection Juridique est incluse dans le coût de votre licence fédérale pour un montant de 4,04 €.

PREMIERE DEMANDE DE LICENCE Je déclare être en possession d'un certificat de non contre indication à la pratique de l'ULM, délivré par un médecin inscrit à l'ordre des médecins français, de moins d'un an, à la date de signature de la présente demande, et dont j'adresse l'original à la FFPLUM. Je déclare être en possession d'un certificat médical délivré par un médecin aéronautique en cours de validité, dont j'adresse la photocopie à la FFPLUM.

La Licence Fédérale est obligatoire pour bénéficier des assurances 1 2 3 et 4 Total Licence €

→ Souscription Assurance à effet du : / / 2018 Expire le 31/12/2018

Contrats RC UTILISATEUR et RC AERONEF n°FR00009800AV17A souscrits auprès de XL INSURANCE COMPANY SE, succursale française/CATLIN EUROPE SE, France BRANCH. Contrat Individuelle Accident et Individuelle Accident Passager n°4.091.844/0001 souscrits auprès d'AIG. Contrats Assistance-Rapatriement et Assistance-Rapatriement Passager n°58.223.605 et 58.223.611 souscrits auprès d'Europ Assistance.

Date d'entrée en vigueur de la garantie : se référer à la notice d'information.

→ Si vous souhaitez assurer un ULM basé dans un pays imposant l'obligation de souscrire une assurance auprès d'un assureur local, contactez AIR COURTAGE ASSURANCES.

Pour souscrire des garanties individuelles complémentaires à l'Individuelle Accident, contactez AIR COURTAGE ASSURANCES.

1 RC Utilisateur + Individuelle Accident Simple

Garantie Responsabilité Civile, pour toute classe d'ULM piloté et quel que soit l'ULM piloté, à hauteur de 5 000 000 € par sinistre, incluant les garanties Individuelle Accident Pilote à hauteur de 10 000 € et Assistance rapatriement.

*** S'applique uniquement au pilote propriétaire ayant coché «OUI» à la case A**

Date de Souscription	TOUTES CLASSES D'ULM		TOUTES CLASSES D'ULM		PARAMOTEUR UNIQUEMENT		PARAMOTEUR UNIQUEMENT	
	MONOPLACE	MONOPLACE AVEC PARACHUTE	BIPLACE	BIPLACE AVEC PARACHUTE	MONOPLACE	MONOPLACE AVEC PARACHUTE	BIPLACE	BIPLACE AVEC PARACHUTE
JANVIER	89,93 €	84,93 €	342,93 €	311,93 €	60,93 €	58,93 €	247,93 €	226,93 €
FEBVRIER	87,93 €	82,93 €	332,93 €	302,93 €	58,93 €	56,93 €	238,93 €	218,93 €
MARS	85,93 €	80,93 €	322,93 €	293,93 €	57,93 €	55,93 €	229,93 €	210,93 €
AVRIL	83,93 €	78,93 €	313,93 €	285,93 €	55,93 €	53,93 €	219,93 €	201,93 €
MAI	82,93 €	77,93 €	303,93 €	276,93 €	54,93 €	52,93 €	210,93 €	193,93 €
JUIN	80,93 €	76,93 €	294,93 €	268,93 €	52,93 €	51,93 €	200,93 €	184,93 €
JUILLET	78,93 €	74,93 €	284,93 €	259,93 €	51,93 €	50,93 €	191,93 €	176,93 €
AOUT	77,93 €	73,93 €	275,93 €	251,93 €	50,93 €	49,93 €	182,93 €	167,93 €
SEPTEMBRE	57,93 €	55,93 €	141,93 €	131,93 €	47,93 €	46,93 €	109,93 €	102,93 €
OCTOBRE	53,93 €	52,93 €	116,93 €	108,93 €	47,93 €	46,93 €	92,93 €	86,93 €
NOVEMBRE	53,93 €	52,93 €	91,93 €	86,93 €	47,93 €	46,93 €	75,93 €	71,93 €
DECEMBRE	53,93 €	52,93 €	66,93 €	63,93 €	47,93 €	46,93 €	58,93 €	56,93 €

A compléter obligatoirement par le propriétaire d'un ou plusieurs aéronefs pour bénéficier de la présente garantie et de la RC de l'aéronef en stationnement. (Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.)

Type Monoplace Biplace
Constructeur _____
N° identification française _____ (n° département + 2 ou 3 lettres)
Équipé parachute de secours ? Oui Non Équipé flotteurs ? Oui Non

Type Monoplace Biplace
Constructeur _____
N° identification française _____ (n° département + 2 ou 3 lettres)
Équipé parachute de secours ? Oui Non Équipé flotteurs ? Oui Non

Type Monoplace Biplace
Constructeur _____
N° identification française _____ (n° département + 2 ou 3 lettres)
Équipé parachute de secours ? Oui Non Équipé flotteurs ? Oui Non

ATTENTION ICI 1 SEUL CHOIX POSSIBLE

Je refuse l'Individuelle Accident (y compris Assistance Rapatriement) et je déduis 41,93 € → - €

IA PLUS (vivement recommandée) : j'augmente mon Individuelle Accident à 30 000 € (au lieu de 10 000 €), et j'ajoute 25,50 € → + €

IA SUPER PLUS (vivement recommandée) : j'augmente mon Individuelle Accident à 50 000 € (au lieu de 10 000 €), et j'ajoute 48,00 € → + €

N'oubliez pas de préciser ci-dessous pour l'Individuelle Accident, le bénéficiaire en cas de décès :
 Mlle Mme Mr

A défaut de précision, les bénéficiaires seront ceux désignés au contrat n°4.091.844/0001.

sous total €

2 RC Aéronef

SI VOTRE AERONEF EST IDENTIFIÉ DANS UN PAYS LIMITROPHE À LA FRANCE, MERCI DE CONTACTER AIR COURTAGE ASSURANCES POUR OBTENIR LE FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION ADAPTÉ, VOUS DEVEZ VOUS ACQUITTER DES TAXES D'ASSURANCES APPLICABLES AU PAYS D'IDENTIFICATION DE L'AERONEF ASSURÉ.

Garantie Responsabilité Civile, attachée à l'aéronef à hauteur de 5 000 000 € par sinistre, y compris les risques liés aux actes de guerre et au terrorisme.

Période	MONOPLACE	MONOPLACE AVEC PARACHUTE	BIPLACE	BIPLACE AVEC PARACHUTE
01/01 au 31/12	320,00 €	288,00 €	696,00 €	626,00 €
01/04 au 31/12	282,00 €	253,00 €	602,00 €	541,00 €
01/07 au 31/12	235,00 €	211,00 €	508,00 €	457,00 €
01/10 au 31/12	188,00 €	169,00 €	470,00 €	423,00 €

*** S'applique uniquement au pilote propriétaire ayant coché «OUI» à la case B**

B A compléter obligatoirement par le propriétaire d'un ou plusieurs aéronefs pour bénéficier de la présente garantie et de la RC de l'aéronef en stationnement. (Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.)

Type Monoplace Biplace
Constructeur _____
N° identification française _____ (n° département + 2 ou 3 lettres)
Équipé parachute de secours ? Oui Non Équipé flotteurs ? Oui Non

sous total €

3 Individuelle Accident Pilote Simple 41,93 € OU **IA Plus 67,43 €** OU **IA Super Plus 89,93 €**

Cette garantie est incluse dans l'option 1 donc inutile de la souscrire de nouveau. Individuelle Accident à hauteur de 10 000 € et Assistance rapatriement.

Facultative, mais vivement conseillée • si vous avez souscrit l'option 2 RC AERONEF • si vous êtes élève pilote • pour les pilotes volant sur machines assurées en RC AERONEF (option 2)

Individuelle Accident "PLUS" à hauteur de 30 000 € et Assistance rapatriement.

Individuelle Accident "SUPER PLUS" à hauteur de 50 000 € et Assistance rapatriement.

N'oubliez pas de préciser ci-dessous pour l'Individuelle Accident, le bénéficiaire en cas de décès : Mlle Mme Mr

A défaut de précision, les bénéficiaires seront ceux désignés au contrat n°4.091.844/0001.

sous total €

4 Individuelle Accident Passager Simple 41,50 € OU **IA Passenger Plus 67,00 €**

Individuelle Accident à hauteur de 10 000 € et Assistance rapatriement.

Facultative, mais vivement conseillée • Permet au pilote biplaceur de souscrire une garantie supplémentaire pour son passager, sans désignation préalable.

Individuelle Accident "PLUS" à hauteur de 30 000 € et Assistance rapatriement.

sous total €

La Licence Fédérale est obligatoire pour bénéficier des assurances 1 2 3 et 4 Total Assurance €

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS INDIQUÉES SUR CET IMPRIMÉ. J'AI ÉTÉ INFORMÉ DE L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT DONT JE PEUX BÉNÉFICIER EN TANT QUE LICENCIÉ, ET DES POSSIBILITÉS DE SOUSCRIRE DES GARANTIES INDIVIDUELLES COMPLÉMENTAIRES DÉCÈS/INVALIDITÉ PERMANENTE PAR ACCIDENT ET/OU INDEMNITÉS JOURNALIÈRES PAR ACCIDENT AUPRÈS D'AIR COURTAGE ASSURANCES. JE DÉCLARE AVOIR REÇU LES NOTICES D'INFORMATION LÉGALES FIGURANT EN FEUILLET BLANC "NOTICE D'INFORMATION LÉGALE" DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE LICENCE ET ASSURANCE. SI JE SUIS PILOTE ET QUE JE N'AI PAS OPTÉ POUR UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE UTILISATEUR OU RESPONSABILITÉ CIVILE AERONEF PROPOSÉE PAR LA FFPLUM, J'ATTESTE SUR L'HONNEUR AVOIR SOUSCRIT OU BÉNÉFICIER PAR ALLEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE COUVRANT MA RESPONSABILITÉ CIVILE OBLIGATOIRE VIS-À-VIS DES TIERS ET, ÉVENTUELLEMENT, VIS-À-VIS DES PASSAGERS QUE JE TRANSPORTE. JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR QUE MON ULM ET/OU L'ULM AVEC LEQUEL JE VOLE N'EST PAS BASÉ DANS UN PAYS IMPOSANT DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE AUPRÈS D'UN ASSUREUR LOCAL.

N'oubliez pas de signer ici

Date et signature de l'adhérent : _____ Adhérent mineur : date et signature du responsable légal : _____

Licence + Assurance = Total Général €

Mon règlement de : _____ € est effectué
 par chèque bancaire à mon club à la FFPLUM

Important → Etablir votre chèque à l'ordre de la FFPLUM

par carte bancaire VISA MASTERCARD

N° _____ Les 3 derniers chiffres situés au dos de votre carte → _____

Expire fin _____

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Secrétariat de la Fédération ainsi qu'au courrier et aux assureurs éventuels. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, ou si vous opposez à leur communication à des tiers extérieurs à la FFPLUM, veuillez en avvertir le Secrétariat fédéral.



AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises « Pierre Blanche » - Allée des Lilas

BP 70 008 - 01155 Saint Vulbas cedex - Fax : 04 74 46 09 14

Email : ffplum@air-assurances.com - Site : www.air-assurances.com

→ Département Airsports → Espace Fédérations

S.A.R.L de courtage d'assurances au Capital de 50 400 €

422 480 145 RCS Bourg-en-Bresse- APE 6622 Z - Inscrit à l’ORIAS n°07 000 679 - www.orias.fr

Tél. 0 800 777 107

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

NOTICE D'INFORMATION LEGALE 2018



XL CATLIN

INFORMATION IMPORTANTE : LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION EST PUREMENT INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE. L'ASSURE DOIT PRENDRE CONNAISSANCE DES CLAUSES, CONDITIONS, EXCLUSIONS ET LIMITES DE GARANTIE STIPULEES DANS LA POLICE D'ASSURANCE N° FR00009800AV17A (constituée des Conditions Particulières et des Conditions Générales Communes Responsabilité Civile Aviation UFEGA , de la Convention Annexe « B - UFEGA * et des Conventions Spéciales « B1 - UFEGA * et « B2 - UFEGA *) DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DE LA FFPLUM OU D'AIR COURTAGE ASSURANCES ET SUR LE SITE INTERNET D'AIR COURTAGE ASSURANCES : www.air-assurances.com

Relative à la Police n° FR00009800AV17A - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE AVIATION souscrite par la Fédération Française de Planeurs Ultra Légers (FFPLUM) et l'UFEGA auprès de XL INSURANCE COMPANY SE, Succursale Française représentée par CATLIN EUROPE SE, France Branch. La présente notice d'information est rédigée en application des obligations définies à l'article L141-4 du Code des Assurances.

► Département AIRSPORTS ► Espace ADHERENTS FFPLUM

► **Co-assuré** : afin de pouvoir se conformer aux exigences du Règlement CE 785/2004, l'Assureur accepte que les propriétaires et/ou exploitants des aéronefs assurés soient automatiquement considérés comme co-assurés sur les polices d'assurances garantissant les utilisateurs. La garantie souscrite par le propriétaire et/ou l'exploitant pour le ou les aéronef(s) déclaré(s) au contrat devient une garantie subsidiaire dans le cas où la responsabilité de ce dernier est recherchée en cette qualité par l'utilisateur ou un tiers. Toutefois, le propriétaire et le pilote responsable, pour autant que ce dernier ait souscrit la garantie Responsabilité Civile UTILISATEUR, demeurent tiers entre eux pour les dommages occasionnés à un aéronef autre que celui piloté.

► **Entrée en vigueur et durée des garanties** : les garanties prendront effet dès lors que le licencié se sera acquitté de sa licence fédérale FFPLUM et du règlement des primes des assurances choisies et au plus tôt à compter du 1er Janvier 2018 0h00. Pour les nouveaux licenciés FFPLUM ayant expressément souscrit l'assurance Responsabilité Civile UTILISATEUR, les garanties pourront être souscrites à partir du 1er Décembre 2017.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

► **Assuré** : tel que défini dans chacune des garanties.

